

**COMITE DIRECTEUR OUVERT AUX PRESIDENT(E)S DE
LIGUES**

15 janvier 2011 – 9h00 à 18h00

PARIS / CNOSF

Présents

Daniel ALLANO, Elisabeth BARRAUD, Jacky BAUDRAND, Daniel BAZOGE, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, Jean Pierre CAMBOT, Isabelle CAMOUS, Yves DEFONTAINE, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Félix DINANE, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Michel GRAZIETTI, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Patrick LORIGNY, Denis MAIRE, Michelle MONSERAT, Patrick PORCHER, Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN, Andrée VIDIL, Grégory VINCENT, Jean Claude ZIENKIEWICZ.

Absent excusé

Anne-Zélie BARTHOD, Jean Philippe BREYNE, Emmanuel CHABANNES, Michel FAUBERT, Liala FOUMANN, Guillaume FRITSCH, Eric MEUNIER, Gérard OREGGIA, Olivier PETRONIO, Patrick POULET, Michel SERRADELL, Serge TYBURN, Guy WUILLOT.



Le Président ouvre la réunion en remerciant les membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) et les Président(e)s de Ligues Régionales pour leur participation. Il transmet ses vœux de bonne année et de santé à toutes les personnes présentes et à leurs proches.

Il émet le souhait que notre jeune fédération qui entre dans une nouvelle année et est à mi chemin d'une nouvelle échéance olympique, poursuive résolument son développement. Il espère que nous serons sur la base des 35 000 licenciés en fin de saison. C'est certainement le point le plus important de la politique fédérale.

Il espère aussi que nos athlètes de haut niveau, qui sont la représentation internationale de la France, portent haut nos couleurs, et obtiennent des résultats à la hauteur de leur travail, de leur talent, et de la qualité des personnes qui les encadrent.

Il souhaite enfin que notre développement continu dans l'esprit qui préside généralement à nos échanges, à savoir le souci permanent de l'intérêt général, de l'intérêt fédéral, de l'avenir du triathlon Français. Le Président rappelle l'intérêt qu'il attache au travail collectif, de groupe, aux débats qui sont une garantie de la santé morale de notre Fédération.

Philippe LESCURE salue les visages nouveaux, et notamment Monsieur Jean-Pierre CAMBOT, nouveau Président de la Ligue d'Aquitaine. Il remercie Monsieur Yves DEFONTAINE (KPMG) de sa présence, et adresse ses plus vifs remerciements à Monsieur Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF, qui met à notre disposition cet espace de réunion.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

Patrick SOIN, Secrétaire Général, excuse l'absence exceptionnelle de Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif de la Fédération.

Il présente Madame Fatima KODJA, qui vient d'être embauchée sur un poste administratif, en remplacement de Madame Tikida DIAKHITE, partie pour raisons personnelles.

1.1 Approbation des PV des Comités Directeurs des 12 et 16 octobre 2010

Les procès verbaux des CDF du 12 octobre 2010 et 16 octobre 2010, envoyés à tous les élus, n'appellent pas de remarques particulières et sont approuvés à l'unanimité.

1.2 Point sur les licences

Un tableau comparatif des Clubs et Licences pour 2010 / 2011, arrêté au 12 janvier 2011, est projeté. Il laisse apparaître l'enregistrement de 28 651 licences, soit 5 766 de plus que l'an dernier, à la même date, et un chiffre proche de celui de la clôture de la saison 2010 (pour mémoire, 32 014 licenciés). La plus grande satisfaction vient de l'évolution du nombre de clubs, puisque nous en répertorions déjà 9 de plus qu'à la fin de la saison 2010. C'est une avance conséquente, jamais enregistrée jusqu'ici, tant au niveau des licences que des clubs.

Les documents des statistiques détaillées de la saison 2010 sont aussi présentés, et laissent apparaître près de 33 000 pass-journée sur la saison passée, une progression remarquable, là aussi.

Concernant l'évolution de l'outil de saisie des licences, Patrick SOIN précise qu'il est certainement perfectible, mais que la grande majorité des utilisateurs en est satisfait.

Des études sont en cours afin de s'orienter vers de nouvelles évolutions :

- Le choix de l'assurance pourrait être fait directement par le licencié, et le club ou la ligue n'auraient plus qu'à contrôler le certificat médical.
- La dématérialisation de la licence, qui donnerait plus d'autonomie à l'adhérent, et lui permettrait d'imprimer autant de fois qu'il le souhaite son attestation (réflexion afin que cette possibilité n'ouvre pas la porte aux abus ou falsifications). Ce procédé permettrait aussi, au niveau club, ligue et fédération de réaliser des économies de temps, et bien sur financières, non négligeables.
- Une évolution plus globale, visant le « tout internet » est aussi à l'étude (saisie licence, pass-journée etc.)

Philippe LESCURE tient à rappeler que nous sommes certainement une des premières nations en termes de nombre de licenciés en Triathlon, au sein de l'ITU, et la première au niveau européen. En effet, l'Allemagne et la Grande Bretagne comptent respectivement 14 000 et 12 000 licenciés. Il est à remarquer aussi une présence Française de plus en plus importante sur les podiums.

Philippe LESCURE souhaite que nous puissions communiquer plus souvent sur le nombre de pratiquants, et pas uniquement sur celui des licenciés, ce que nombre de Fédérations font déjà régulièrement. Avec une prise en compte des pass-journée, nous avoisinons les 70 000 pratiquants.

Patrick SOIN fait part d'une nouvelle procédure qui va entrer en fonction dès cette saison, dans la comptabilisation des pass-journée. En effet, de nombreuses Ligues rencontrant des difficultés, et cette gestion étant particulièrement compliquée de par les multiples tarifs appliqués, Pierre BARDY et Christophe PICARD du Service Adhésions prendront attache des L.R.TRI. afin de les accompagner dans un recensement mensuel. Patrick SOIN tient à saluer à ce titre le travail remarquable des salariés de la Fédération, et notamment de Pierre et Christophe sur ce secteur.

Jean-Claude ZIENKIEWICZ pose la question de la répartition du règlement du tarif de la licence -entre la part F.F.TRI. et la part L.R.TRI.- si des adhérents sont autonomes dans leur démarche de prise de licence.

Jean-Michel BUNIET indique que Jean-Claude ZIENKIEWICZ semble se projeter sur un nouveau fonctionnement qui n'est encore qu'à l'état d'étude (voir point suivant modification du Règlement Intérieur sur le choix ou non de délégation du suivi et de la gestion des licences aux Clubs). Il précise que le seul changement se situerait au niveau des clubs, s'ils acceptaient d'archiver les différents documents papier, de valider le certificat médical, en lien avec la prise de licence. La L.R.TRI. aurait néanmoins toujours le même rôle, au final, à savoir une validation de la Licence une fois que le règlement lui serait parvenu.

1.3 Bilan Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales 2010

Philippe LESCURE rappelle combien le séminaire de Toulouse était intéressant, et l'importance à reconduire cette rencontre annuelle maintenant bien en place. Ce séminaire se déroulant en fin de saison, la décision a été prise de l'enrichir de réflexions touchant aux évolutions qui doivent ensuite être validées par l'Assemblée Générale Fédérale. En effet, la rencontre est très propice aux échanges et aux débats. Ainsi, le Président LESCURE fait part du choix, acté lors de ce séminaire, de ne plus ouvrir aux président (e)s de Ligues Régionales, le Comité Directeur Fédéral précédant l'AG Fédérale.

1.4 Choix Lieu Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales 2011

Le prochain séminaire des président(e)s de Ligues Régionales se déroulera les 19 et 20 novembre 2011. Deux propositions d'organisation émanant de la Ligue de Lorraine et de la Ligue d'Aquitaine, ont été émises. Patrick SOIN propose qu'elles soient étudiées pour une décision validée lors du CD du lendemain de l'Assemblée Générale Fédérale, à savoir le 20 février 2011.

2. Assemblée Générale

2.1 Validation de l'ordre du jour AG Février 2011

Le projet d'ordre du jour est remis au Comité Directeur, et validé à l'unanimité.

2.2 Programme AG Février 2011

Patrick SOIN commente le programme du Congrès Fédéral qui se déroulera à St Raphaël, les 18, 19 et 20 Février 2011, au centre des Congrès et au Best Western pour l'hébergement. L'accueil se fera à partir du vendredi fin d'après-midi, et cette première soirée sera réservée aux Ligues Régionales. L'Assemblée Générale se tiendra le samedi, et le Comité Directeur Fédéral ouvert aux Président (e)s de L.R.TRI. aura lieu le dimanche matin.

Elisabeth BARRAUD rappelle que les congressistes peuvent étendre leur séjour, et déjeuner aussi le dimanche midi, avant de repartir (ce repas n'étant prévu dans le programme). Ils sont invités à le faire savoir assez rapidement afin que l'organisation soit adaptée, en conséquence. Elle rappelle aussi que des navettes seront mises à disposition vers l'aéroport ou la gare, mais que là aussi, pour des questions de planification, les informations concernant les arrivées et départs doivent remonter vers les responsables, et notamment le siège fédéral ou le comité d'organisation local.

2.3 Proposition de modification du Règlement financier

Patrick SOIN précise que le document initial de modification du Règlement financier doit être retravaillé, au regard de la proposition du Bureau Directeur précédent ce CD. Seule une partie modifiée de ce règlement sera proposée aujourd'hui pour validation, puis pour adoption ensuite à l'Assemblée Générale de février 2011.

Jean-Michel BUNIET présente les modifications du Règlement financier.

Ce point a été acté lors du Séminaire de novembre 2010 par les Président(e)s de Ligues Régionales, il concerne l'échéancier de Règlement des Adhésions (Affiliations Clubs, licences-année, pass-journée, licences manifestation).

Cette modification, sera présentée pour validation à l'AGF du 19 février 2011 :

- **La F.F.TRI. facture la L.R.TRI. comme suit** : le 1er acompte (50% du montant de l'année précédente des affiliations clubs et licences années) est facturé au 1er novembre et le paiement est demandé en deux échéances de 25% au 31 décembre, et 25% au 31 janvier au lieu d'une seule échéance de 50% au 31 janvier.

En l'absence de remarques ou de questions, les membres du Comité Directeur valident cette proposition de modification à l'unanimité.

2.4 Proposition de modification du Règlement intérieur

Jean-Michel BUNIET présente au Comité Directeur, cette proposition d'ajout, qui a été validée par le BDF et le Ministère des Sports. Le texte est le suivant :

3.1.4. Gestion des demandes de licence par les clubs :

Les L.R.TRI. peuvent confier aux clubs affiliés la gestion des demandes de licence (saisie et conservation des documents).

Dans ce cas, les clubs sont en charge du traitement administratif des demandes de licence et des pièces annexes. A ce titre, les clubs :

- réceptionnent, analysent et vérifient la parfaite conformité des formulaires de demande de licence et des pièces annexes,
- les enregistrent sur l'application F.F.TRI.,
- les valident,
- les classent, les archivent (durée de conservation : 12 ans) et les tiennent à la disposition de la L.R.TRI..

Cette modalité de gestion s'accompagne de l'obligation pour la L.R.TRI. de contrôler le respect des règles fédérales.

Jean-Michel BUNIET explique que ce texte précise bien que c'est une possibilité qui est donnée aux L.R.TRI. de déléguer aux Clubs, et qu'il n'est pas question de l'imposer. Il rappelle, suite à des questions qui lui ont été posées précédemment par mail, que la L.R.TRI. reste en charge de vérifier et valider le paiement.

D'autre part, l'idée d'un contrôle annuel par sondage de 10% des Clubs (par ailleurs pratiqué dans d'autres fédérations) n'a pas été retenue, après réflexion, par le BDF, qui propose que chaque L.R.TRI. décide des moyens de contrôle qu'elle mettra en place.

Jean-Marc GROSSETETE pose la question de la responsabilité de la L.R.TRI., pour le cas où un Club a mal contrôlé un certificat médical, et que le licencié est victime d'un accident. Jean-Michel BUNIET explique que, dans la mesure où le texte prévoit que la L.R.TRI. a délégué cette responsabilité au Club, lequel l'a acceptée, c'est la responsabilité du Club qui est engagée, et non celle de la L.R.TRI..

Concernant l'archivage, Jean-Michel BUNIET précise, après contact avec le Centre de Droit et d'Economie du Sport, que l'archivage électronique, par rapport aux papiers d'assurance n'est pas légal, et que ceux-ci doivent être conservés au minimum 10 ans, dans leur format papier. Il insiste sur cet aspect fort important d'archivage des documents d'assurance. Il rappelle l'obligation faite aux fédérations, inscrite dans le Code du Sport, d'assurer les personnes en responsabilité civile et de proposer une assurance individuelle accident.

Devant plusieurs remarques (manque d'espace dans les Clubs, voire les Ligues ; turn over des Présidentes ou Présidents de Clubs etc.), Jacques LAPARADE propose, pour ce qui peut être archivé électroniquement, de prendre contact avec des Etablissements spécialisés dans ce domaine. Pour l'archivage papier (assurances et certificats médicaux qui doivent être conservés en format papier), Isabelle CAMOUS fait part de la possibilité d'archivage par certaines associations.

De son côté Jean-Michel BUNIET rappelle que le Centre de la Mémoire du Sport, domicilié à Roubaix, prend les archives, si elles ont classées et répertoriées clairement dans des emballages. Ces différentes solutions doivent être étudiées.

Pour l'obligation qui serait faite aux L.R TRI. de déléguer « à tous les clubs » si délégation il y a, Philippe LESCURE souhaite laisser de la souplesse, y compris dans la possibilité de déléguer à certains clubs seulement et le texte l'autorise.

Il est adopté et sera proposé à l'AGF.

2.5 Proposition de modification des Statuts

Le code du sport n'impose en Assemblée Générale **que le vote des cotisations dues par ses membres** (donc les clubs et les licences individuelles – cf 1.2 des statuts). Or, actuellement, le texte des Statuts Fédéraux précise : « *L'Assemblée Générale approuve le bilan, le compte de résultats de l'exercice budgétaire clos, adopte le budget et l'ensemble des coûts fédéraux* ».

Il semble pertinent de définir précisément quels sont les coûts de la compétence de l'AGF, et ce afin de laisser de la souplesse de fonctionnement car tout ce qui ne relève pas de la compétence de l'AGF relève de la compétence du Comité Directeur Fédéral.

Jean-Claude ZIENKIEWICZ pense que c'est à l'Assemblée Générale Fédérale de voter certains coûts, et notamment les tarifs et pénalités des Grandes Epreuves, du fait que ce sont les L.R.TRI. qui sont en position de les faire appliquer.

Philippe LESCURE précise que cette proposition s'inscrit dans une logique de souplesse, et que les différentes instances de réflexion (Séminaires, Commissions) permettront d'associer tout le monde, aux différents débats, même si le Comité Directeur est seul en charge de voter certains tarifs. La politique fédérale s'est toujours inscrite dans cette volonté d'ouverture et de prise en compte des différents avis, et ce à tous les niveaux de la vie fédérale.

La proposition est la suivante :

« L'Assemblée Générale approuve le bilan, le compte de résultats de l'exercice budgétaire clos, adopte le budget et les coûts suivants :

- le tarif d'affiliation club et frais annexes (pénalité)
- le tarif des licences manifestation
- le tarif des licences fédérales et frais annexes (pénalité)
- le tarif des pass journée
- le tarif des droits de formation et de mutation
- le tarif des remboursements de frais »

Elle va au delà de ce qui est imposé par le Code du Sport, et est validée à l'unanimité par le Comité Directeur Fédéral, sauf une voix contre.

En conclusion de cette première partie, Philippe LESCURE fait part à l'assemblée du lancement de réflexions approfondies sur les Grandes Epreuves Fédérales, la D1, l'ouverture des pratiques et l'évolution des différents outils fédéraux, notamment l'informatique. Il précise que toutes les instances fédérales (Bureaux, Comités Directeurs, Séminaire des Présidents(e)s de L.R.TRI., Commissions etc.) seront des instances permettant d'associer le plus largement possible tous les acteurs de la F.F.TRI., sur ces sujets essentiels pour l'avenir de la fédération.

3. Trésorerie Générale

3.1 Etats financiers 2010 / Arrêté des Comptes

Les membres de l'assemblée ont été destinataires des documents financiers et budgétaires qui sont présentés et commentés par Denis JAEGER, Trésorier, dans lesquels il est proposé au Comité Directeur Fédéral, d'affecter 18 630,35 € de résultat net comptable aux fonds propres.

Denis JAEGER présente de façon détaillée le résultat opérationnel du Triathlon de Paris 2010, incluant la régularisation de la TVA (2008 / 2009).

Exercice Comptable 2009-2010 (du 1er novembre 2009 au 31 octobre 2010)

Résultat comptable Fédération	30 434,73 €
Résultat comptable Triathlon de Paris (après intégration de la récupération de TVA 2008 et 2009)	- 8 763,49 €
Résultat comptable de l'ensemble	21 671,24 €
Résultat net après impôts	18 630,35 €

Etats financiers fédéraux / Bilan 2010

Total du Bilan	1 492 973,69
Produits d'exploitation	3 887 019,17
Résultat Net Comptable	18 630,35
Fonds Propres (incluant le Résultat de l'exercice)	339 673,31

Philippe LESCURE relève le résultat insatisfaisant du Triathlon de Paris 2010. Ce résultat négatif impacte le résultat net comptable, même si celui-ci reste positif. La difficulté réside dans l'insuffisance de partenariat privé, et le choix fédéral de ne pas augmenter les droits d'inscriptions, comme le ferait une organisation privée voulant équilibrer ses comptes. Le Triathlon de Paris est, et doit rester, une compétition accessible à tout le monde. Aussi, le seul poste permettant d'équilibrer le résultat est celui du partenariat privé. Or, La Société Sportys ne remplit pas le rôle qui lui est assigné dans cette mission. Philippe LESCURE déplore que le résultat négatif de cette opération véhicule alors une mauvaise image de la gestion de la Fédération. Cela ne reflète pas une réalité -pourtant inscrite depuis de nombreuses années- d'une gestion saine, avec un résultat net annuel toujours positif, qui a permis d'accroître régulièrement les fonds propres fédéraux.

Mais le Président LESCURE tient à rappeler combien le Triathlon de Paris, qui se déroule aux pieds de la Tour Eiffel, est un support important en terme de communication (Diffusion TV, supports presse écrite et radio etc). Si la communication de cette opération était traduite en chiffres, elle serait évidemment positive et le chiffre serait bien au delà du montant du déficit de cette opération. Aussi, tient-il à rappeler que l'objectif de la mise en œuvre d'un grand événement est de montrer la capacité fédérale à organiser elle-même une opération, à l'instar de grandes opérations privées, mais à un coût bien moindre. D'autre part, c'est un réel outil de développement et de promotion pour notre Fédération.

Jean-Marc GROSSETETE craint que le choix fédéral d'organiser une étape du grand prix à Nice ne multiplie par deux les risques de déficit.

Philippe LESCURE rappelle toute l'importance à organiser l'étape niçoise, et pense que la configuration est un peu différente notamment au regard de l'engagement très fort de la Ville de Nice et des Collectivités. Une convention sera signée avec la Ligue Régionale et le Club local.

Il n'y aura pas d'agence de marketing, et au regard des informations en terme de ressources annoncées, cette opération devrait se dérouler au mieux.

Toutefois, comme dans toute nouvelle organisation, il y a évidemment une prise de risque. Mais Philippe LESCURE dit à nouveau toute l'importance à débattre dans l'année qui vient sur le fond, concernant notamment l'organisation des Grandes Epreuves Fédérales. Le secteur privé est de plus en plus présent dans l'organisation d'épreuves, et la Fédération doit se positionner dans ce nouveau paysage. Pour ces raisons, il pense qu'elle doit rester active dans ce secteur.

Elisabeth BARRAUD, Présidente de la Ligue Côtes d'Azur, confirme les propos du Président et se veut rassurante pour la mise en œuvre du Triathlon de Nice. Dominique SAGARY, en charge de la CNGE précise que cette organisation sera beaucoup moins lourde que Paris, et donc moins coûteuse.

Denis MAIRE souhaite que soit calculé et apparaisse le ratio d'indépendance financière de la Fédération. Cette requête sera prise en compte dans la présentation financière à l'AGF de St Raphaël.

Monsieur Yves DEFONTAINE, Commissaire aux comptes (KPMG) indique que les comptes de la F.F.TRI. soumis ce jour ont été examinés, qu'il n'a pas de remarques à formuler, et qu'ils seront certifiés sans observation et sans réserve, s'ils sont adoptés en l'état ce jour, par le Comité Directeur Fédéral.

Toutefois, de la même façon que le Président Philippe LESCURE et le Trésorier Denis JAEGER l'ont déjà spécifié, Monsieur DEFONTAINE souhaite attirer l'attention du Comité Directeur concernant le résultat. En effet, si l'exercice se clôture par un excédent de 18 630,35 €, il faut être prudent quant à son analyse, celui-ci étant essentiellement dû à des produits exceptionnels. En effet, la ligne « résultat d'exploitation », qui est dédiée aux activités fédérales et au Triathlon de Paris, montre en fait un résultat d'exploitation négatif pour cette année 2010. Monsieur Yves DEFONTAINE tient à remercier Bernard SAINT-JEAN, Guillaume FRITSCH et l'ensemble du personnel fédéral, qui ont permis au Cabinet KPMG d'accomplir sa mission dans de très bonnes conditions.

Philippe LESCURE, au nom de la Fédération, remercie le Cabinet KPMG pour la qualité de ses travaux, effectués dans le strict respect de la déontologie.

N'appelant aucune remarque supplémentaire, les Etats Financiers Fédéraux 2010 sont validés à l'unanimité par les membres du Comité Directeur, et seront présentés à l'Assemblée Générale Fédérale du 19 février 2011, pour proposition d'adoption.

3.2 Budget prévisionnel 2011

Denis JAEGER présente la version 4 du Budget Prévisionnel 2011 (Exercice comptable du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011).

BUDGET PREVISIONNEL 2011	
Total Charges	4 512 820 €
Total Produits	4 520 395 €
Résultat Prévisionnel	+ 7 575 €

Le prévisionnel Produits est en augmentation de 303 188 €, de 2010 sur 2011

PRODUITS (pour mémoire)	
2008	3 595 973 €
2009	3 741 637 €
2010	4 217 207 €

ORIGINE PRODUITS (en pourcentage)	
Adhésions	45 %
Partenariat Privé	12 %
Activités Sportives	25 %
Subventions du Ministère	17 %
Divers	1 %

Les grandes lignes de ce budget prévisionnel reposent essentiellement sur une augmentation des produits des adhésions de 119 320 € et des activités sportives de 183 417 € (essentiellement Triathlon de Paris et Triathlon de Nice).

ORIGINE CHARGES (en pourcentage)	
Activités Sportives	58,50 %
Performance (19,75 %)	
Développement (38,75 %)	
Activités Statutaires	11,50 %
Fonctionnement	30,00 %

Denis JAEGER précise que ce budget prévisionnel, proposé pour adoption à l'Assemblée Générale Fédérale du 19 février prochain, sera à nouveau soumis pour validation au Comité Directeur Fédéral du 18 juin 2011, dans sa version définitive, après avoir eu connaissance du montant exact de la subvention 2011 du Ministère.

Pierre BIGOT interpelle le trésorier sur sa vision optimiste du résultat du Triathlon de Paris 2011. Denis JAEGER indique que l'objectif du Bureau Directeur Fédéral est effectivement de faire un résultat positif sur cette opération.

A la question de Jean-Marc GROSSETETE demandant à quoi correspond la ligne « Echanges – services et divers » sur le Triathlon de Paris, Bernard SAINT-JEAN spécifie que c'est la valorisation des prestations en échanges de services avec les médias. La publicité paraissant sur les journaux (L'Equipe, 20mn, GQ) et à la radio notamment représente de l'ordre de 340k€.

Dans le chapitre assurance, Jean-Marc GROSSETETE s'étonne du passage de 61 744 € à 0 € de la Ligne « Journées d'Épreuves / Animathlon ».

Bernard SAINT-JEAN précise que cette baisse découle de la négociation du nouveau contrat d'assurance, et d'un gain important notamment sur les « Journées Épreuves ». Enfin, Jean-Marc GROSSETETE s'étonne d'une forte augmentation en charges directes de personnel. Denis JAEGER explique cette augmentation qui résulte de deux effets, la pleine prise en compte pour l'année complète, des revalorisations mises en place en 2010 (évolutions de statuts sur des postes de cadres et directeurs de secteurs sur les grandes épreuves et le marketing communication) et la création d'un poste supplémentaire sur le secteur marketing – communication. A cela s'ajoute aussi la prise en compte de l'ancienneté réelle.

Jacky BAUDRAND s'étonne d'une non prise en compte, de l'annonce du Ministère des Sports, d'une forte diminution de son budget, dans le prévisionnel de la CO. Frank BIGNET souligne que la Fédération est en phase avec le Ministère sur le respect de ses objectifs, le seul handicap se situant dans le fait que nous sommes une des plus jeunes Fédérations Olympiques. D'autre part, Philippe LESCURE rappelle que tout s'est bien passé jusque là avec le Ministère, et qu'il n'y a pas de raison, dans ce prévisionnel, de faire preuve de pessimisme.

Pierre BIGOT émet le souhait que la Fédération soit plus performante dans l'optimisation des différents outils fédéraux, afin de ne pas surcharger l'augmentation des charges de personnel.

Jean-Claude ZIENKIEWICZ souhaite que les Droits d'Accès à la D1, supportés par les Clubs soient reversés aux Ligues ayant ces Clubs sur leur territoire. Philippe LESCURE rappelle que la Fédération a toujours fait le choix de ne pas flécher les produits fédéraux, et que le retour vers les Ligues Régionales a lieu par le canal de la convention d'aide à la professionnalisation. Toutefois, on pourra réfléchir à une évolution de ce choix fédéral.

Le Budget Prévisionnel 2011, qui sera présenté en l'état à l'Assemblée Générale du 19 février prochain, et réactualisé si besoin, après la discussion de la Convention d'Objectif au Ministère (qui doit avoir lieu en avril ou en mai), est approuvé à l'unanimité des membres du Comité Directeur présents.

3.3 Proposition des Coûts 2010

Denis JAEGER diffuse sur écran le document « Projet 2012 / Coûts d'Adhésion » et rappelle le principe de réévaluation annuelle des coûts fédéraux (chapitre 1) sur la base de l'indice INSEE du coût de la vie, qui est de 1,49 % pour 2010.

Les modifications et notions ci-dessous sont précisées et adoptées pour être présentées en AGF :

Chapitre 2 : PASS-JOURNEE et Chapitre 3 CONVENTION ANNUELLE PASS-JOURNEE

Les notions ci-dessous sont précisées et adoptées pour être présentées en AGF :

* Pour les Bike & Run, le coût affiché est celui du pass journée pour 1 seule personne non licenciée.

Pratique LOISIR en équipe : pour les Bike & Run et les courses par équipe, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. « pratiquant » en cours de validité doit faire l'acquisition d'un pass journée dont le coût correspond à celui du pass journée de la distance considérée.

** Pratique COMPETITION en équipe : pour les Bike & Run et les courses par équipe, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. « pratiquant » en cours de validité doit faire l'acquisition d'un pass journée dont le coût correspond :

- LD Triathlon et Duathlon : à celui du pass journée « Longue Distance Equipe »
- toute autre pratique : à celui du pass journée de la distance et de la pratique considérée.

Chapitre 5 : DROITS D'ORGANISATION – LICENCE MANIFESTATION

Droits d'organisations / Licence-manifestation

- **Pratique Animation** : Le Triathlon Itinérant passe de 319 € à 325 €
- **Pratique Avenir** : Epreuve Avenir passe de 31 € à 35 €

Ces deux modifications sont approuvées à l'unanimité par le Comité Directeur, sauf une abstention.

- **Pratique Découverte** : les lignes « Epreuve sans grille de prix » et « Epreuve Nouvelle sans grille de prix » et « Epreuve avec grille de prix » disparaissent pour laisser une seule ligne qui est Epreuve Découverte : 125 € / Le droit de licence manifestation appliqué à toute épreuve nouvelle est réduit de 50%

Cette modification est approuvée à l'unanimité par le Comité Directeur.

- **Pratique Compétition**

Le tableau ci-dessous (Proposition A et Proposition B) est présenté à l'assemblée et commenté par Denis JAEGER. Celui-ci reprend l'historique de ces deux propositions et rappelle que l'objectif est de freiner l'augmentation des coûts d'inscriptions aux épreuves. Il précise que seules 10 Liges ont répondu à l'enquête qu'il avait envoyée afin d'étoffer ce travail. Il s'est notamment appuyé sur ces retours afin d'élaborer la proposition B (Etudiée en BDF à partir de l'enquête), la proposition A émanant de la synthèse du Séminaire des Président(e)s de Ligues.

Jean-Marc GROSSETETE fait remarquer la difficulté à réajuster ces multiples tarifs dans le cadre de la révision annuelle des coûts. Philippe LESCURE rappelle que la grille des prix, dans l'ancien fonctionnement n'était pas réévaluée annuellement et qu'il faudra proposer de procéder de la même façon.

	Tarif d'inscription* TARIF LE + HAUT SI LES TARIFS SONT EVOLUTIFS	Proposition A (étudiée en séminaire des Présidents de ligue)	Proposition B (étudiée en BDF après enquête sur les droits d'inscription dans les ligues)
Super Sprint à Sprint	≤ 30 €	150 €	150 €
	> 30 € ≤ 50 €	300 €	500 €
	> 50 € ≤ 60 €	1 000 €	1 000 €
	> 60 €	1 500 €	1 500 €
Courte Distance	≤ 40 €	150 €	150 €
	> 40 € ≤ 60 €	400 €	500 €
	> 60 € ≤ 80 €	1 200 €	1 200 €
	> 80 €	2 000 €	2 000 €
Longue Distance TRIA 1,9-90-21 et 3-80-20 DUA 10/60/10 et 20/80/10 BIKE & RUN et AQUATHLON LD	≤ 80 €	150 €	150 €
	> 80 € ≤ 120 €	600 €	1 000 €
	> 120 € ≤ 180 €	1 800 €	2 000 €
	> 180 € ≤ 300 €	3 000 €	3 000 €
	> 300 €	4 500 €	5 000 €
Longue Distance TRIA 4-120-30 et 3,8-180-42 DUA 20/120/20	≤ 150 €	150 €	150 €
	> 150 € ≤ 200 €	800 €	1 000 €
	> 200 € ≤ 300 €	2 400 €	2 500 €
	> 300 € ≤ 500 €	4 000 €	5 000 €
	> 500 €	6 000 €	10 000 €

Plusieurs questions devront être retravaillées en BDF afin de leur apporter des réponses, lors de l'Assemblée Générale Fédérale :

- La prise en compte du nombre de concurrents réglant le droit d'inscription pour une épreuves par Equipes (contre la montre et relay, bike and run).
- Base de calcul pour le réajustement annuel de ces coûts.

Les coûts proposés dans ce tableau (tarifs d'inscriptions) sont votés dans leur globalité sur la base de la proposition B, et sont approuvés par le Comité Directeur (1 voix contre et 5 abstentions).

L'avis des Président(e)s de Ligues s'exprime pour une validation de la proposition B (1 voix contre et 4 abstentions).

CHAPITRE 6 AFFILIATION CLUB ET LICENCE ANNUELLE

Clubs : Denis JAEGER propose d'appliquer une augmentation au regard de l'indice INSEE, sauf pour une première affiliation Club qui reste, symboliquement, à 99 €. Cette proposition est validée par le comité Directeur à l'unanimité.

Licences annuelles : Le Trésorier propose une augmentation indexée sur l'indice INSEE, sauf pour la licence « Senior et plus âgé », au regard de plusieurs critères, arrêtés en Bureau Fédéral, et s'inscrivant dans une logique de prévoyance :

- L'accroissement du nombre de licenciés entraîne une surcharge de travail (embauche de personnel), une intensification des coûts dans la gestion des licences, des épreuves, une augmentation globale des charges de fonctionnement de la Fédération.

- La rénovation du système informatique, au regard de notre développement devient incontournable, et entraînera des frais importants.

- Un déménagement du siège fédéral doit être envisagé à court terme, au regard de la petitesse des locaux pour un nombre de personnels croissant, ce qui ne pourra se faire sans impact financier.

- L'aide à la professionnalisation des Ligues, en hausse permanente, qui doit rester une priorité fédérale entraîne aussi des répercussions au niveau budgétaire.

Il est proposé d'augmenter la licence « Sénior et plus âgé » de 5 €.

Philippe LESCURE, afin de compléter les propos de Denis JAEGER, rappelle que c'est la première fois depuis 10 ans qu'il est proposé d'aller au delà de l'indice INSEE. Il précise que cette proposition d'augmentation trouve toute justification dans le fait qu'elle vient répondre à des projets, des perspectives de développement de la Fédération. Ainsi, une augmentation symbolique de 5 €, bien que significative vient valider les choix fédéraux. D'autre part, si l'aide de l'Etat a toujours été à peu près identique, il est souhaitable d'anticiper d'éventuelles « baisses » au niveau du Développement.

Les réactions des personnes présentes :

Elisabeth BARRAUD craint que cette augmentation soit mal perçue, compte tenu de la situation déficitaire du Triathlon de Paris, et pense qu'il serait raisonnable d'attendre un peu pour la proposer.

Philippe LESCURE entend mais il pense que cette augmentation doit être expliquée, de façon pédagogique.

Jean-Marc GROSSETETE rappelle le discours du matin, allant dans le sens d'une optimisation des outils, afin de proposer une partie du traitement des licences directement par le licencié, il entend donc difficilement l'argument de l'augmentation de la charge de travail au niveau fédéral. Philippe LESCURE rappelle que c'est une prestation rendue qu'il faut entendre de façon générale.

Daniel BAZOGE préférerait opter pour une augmentation de 3 €, plus raisonnable. Il signale aussi le fait que la licence « Accueil » ne subit aucune augmentation alors que le service rendu par le Club est conséquent.

Jean-Michel BUNIET rappelle que ce coût reste bas afin que ce soit justement le Club qui ait de la marge pour augmenter cette licence.

Patrick LORIGNY craint que ce soit une mesure impopulaire entraînant de nombreux mécontents, les parts L.R.TRI. devant aussi augmenter afin de répondre aux besoins des Ligues.

Jacky BAUDRAND pense qu'une augmentation peu se concevoir, mais souhaite qu'elle soit bien tracée, ce qui la rendra complètement légitime, montrant la volonté fédérale d'orienter les actions de notre fédération dans une direction préalablement signifiée.

Jean-Claude ZIENKIEWVICZ souligne que l'augmentation du coût de la licence a été prévue dans sa Ligue et qu'il n'est pas favorable à cette proposition de hausse au niveau du coût fédération.

Denis JAEGER remarque que ce n'est jamais le « bon moment », et qu'une augmentation n'est jamais populaire.

Cédric GOSSE précise que la fédération avec le plan de développement fédéral s'est engagée sur des projets structurants, innovants qui doivent nous permettre de continuer à progresser et améliorer le service aux licenciés. Cet engagement a un coût, et il est nécessaire de se donner les moyens de cette ambition.

Alexandre PY précise que l'augmentation serait en fait de 4 €, le reste relevant de l'augmentation normale du coût de la vie (application de l'indice INSEE).

Jean-Marc GROSSETETE demande pourquoi une augmentation des coûts de toutes les licences n'est pas envisagée, les retombées liées à l'objectif fédéral touchant tous les niveaux de licenciés.

Denis MAIRE pense qu'il faut préserver les licences Jeunes, la présence de ces derniers étant très importante dans la dynamique des clubs.

Philippe LANG rappelle que la licence Accueil permet aux Clubs de les accompagner dans leurs projets de développement, il souhaite qu'elle ne soit pas soumise à inflation.

Philippe LESCURE pense que la seule question c'est celle de l'impact de cette augmentation sur le nombre de licenciés, afin que le résultat obtenu n'aille pas à l'inverse de nos objectifs, visant notamment notre développement.

Jean-Michel BUNIET fait remarquer que le prix de la licence handisport est toujours resté très bas, du fait de l'obligation antérieure pour un athlète d'avoir une seconde licence à la Fédération Handisport. Or, cette obligation n'étant plus d'actualité, le prix de la licence pourrait être réévalué en conséquence.

Pierre BIGOT insiste sur l'aspect pédagogique dans la communication de cette opération et pense qu'il faut expliquer l'objectif fédéral sur le Triathlon de Paris qui vise bien l'équilibre pour 2011.

Frank BIGNET, en sa qualité de Cadre d'Etat, pense qu'il est essentiel de différencier les licences sur lesquelles vont se porter cette augmentation. En effet, les Jeunes et les athlètes en situation de handicap sont des publics « cibles » et doivent bénéficier de projets croisés Fédération / Etat. Par contre, afin de garantir une certaine stabilité des actions, des services rendus aux licenciés « Séniors et plus âgés », l'augmentation du prix de la licence peut tout à fait s'expliquer. Il insiste aussi sur l'importance à communiquer autour de ce projet de hausse des tarifs, s'inscrivant ainsi sur la garantie de la pérennité des projets de développement de la Fédération vers ses licenciés.

Les membres du Comité Directeur, sauf 3 abstentions, valident la proposition de hausse de 5 € du coût des licences « Senior et plus âgé » et « Licence individuelle », cette proposition sera présentée à l'Assemblée Générale Fédérale du 19 février 2011.

Les Président(e)s de Ligues Régionales, invités à donner leur avis sur ce point, y sont favorables, sauf 5 voix contre et 5 abstentions.

Les membres du Comité Directeur sont invités à s'exprimer sur la proposition de suppression de la pénalité de 10 € pour un renouvellement de la licence au delà du 31 octobre, seules 3 personnes y sont favorables, il n'y a pas d'abstention. Cette pénalité sera maintenue.

Chapitre 7 / MUTATIONS 2011/2012

Les points 1 (Frais de dossier) et 2 (Droits de Mutation) sont adoptés à l'unanimité par le Comité Directeur et n'appellent aucun commentaire.

3- Droits de Formation 2012

Frank BIGNET présente au Comité Directeur le document concernant les droits de Formation, l'idée étant de valoriser avant tout la formation des Jeunes, et de s'interroger sur la nécessité que le club quitté par le jeune soit labellisé ou non, dans l'application de droits de formation.

Philippe LESCURE est favorable au soutien de nos clubs labellisés. Néanmoins, il considère que dans certaines circonstances, dans des clubs implantés sur des territoires isolés, des jeunes ont pu faire l'objet d'un suivi sans que le club n'ait répondu à des critères de labellisation. Pourtant, le club les a accompagnés,

soutenus, formés et il mérite de se voir attribuer un juste retour. Prendre en compte l'investissement de ces clubs, par un retour en droits de formation, revient à affirmer la volonté de la formation des jeunes.

Frank BIGNET rappelle les propositions validées lors du Comité Directeur du 29 mai 2010 s'appuyant sur :

- Définition de « **2 niveaux sportifs** » sur le même filtre de lecture que celui proposé pour l'identification du « groupe performance » du label Ecole de Triathlon*** = cohérence des différents dispositifs.
- Prise en compte du **niveau de labellisation du club quitté** (non labellisé, *, ** et ***).
- Dispositif applicable aux **catégories benjamin à U23**.
- Droits de formation **exigibles à partir de 2 années passées dans le club quitté**.
- Prise en compte de toutes les années passées dans le club quitté dans le calcul des droits à **concurrence de 8 ans maximum**.
- **Droits exigibles** mais non obligatoires. Les 2 parties peuvent s'entendre. En cas de litige, il appartient à la CNS de statuer.
- **Dispense(*)de paiement des droits** de formation sur décision de la CNS en cas de mutation professionnelle ou de changement de domicile justifié

Frank BIGNET présente le Tableau extrait du document « Coûts d'adhésion F.F.TRI. » / Projet coûts 2012. Ce tableau à double entrée : « Niveau de Performance » et « Club quitté » fait apparaître les droits de formation, au regard des points présentés ci-dessus. Concernant un Club non labellisé, ces droits s'élevaient à 250 € par an, pour un athlète ayant atteint une performance de niveau 1, et à 125 € par an si la performance atteinte était de niveau 2.

Il est demandé au Comité Directeur de se prononcer sur la question suivante, restée en suspend à l'issue du Comité Directeur de Mai 2010, et argumente les deux réponses possibles :

« Des droits de formation doivent-ils être prévus lorsqu'un licencié quitte un club ne disposant d'aucun label « Ecole de Triathlon » ?

OUI, pour quelles raisons ?

- Bien que non labellisé, un club peut former et accompagner un athlète à potentiel
- Au regard des statistiques, 72% des clubs de triathlon ne sont pas labellisés. Ils accueillent près de 29% des licenciés jeunes (*les 176 clubs labellisés en 2011 accueillent plus de 5000 jeunes soit 71% des licenciés jeunes*) et peuvent potentiellement soutenir des athlètes à potentiel.

NON, pour quelles raisons ?

- Si l'on considère qu'il faut absolument favoriser la plus grande majorité de nos clubs à s'engager dans une démarche de labellisation.

23 membres du Comité Directeur votent OUI (5 membres votent NON, aucune abstention) et un club non labellisé pourra donc percevoir des droits de formation.

Chapitre 8 – DROITS D'ACCES EN D1 et D2

Les mêmes droits d'accès en D1 et D2 pour 2011 sont reconduits pour 2012, à l'unanimité des voix exprimées par le Comité Directeur Fédéral.

La question est posée d'une différenciation de ces droits d'accès entre le Triathlon et le Duathlon, et Elisabeth BARRAUD rappelle que nombre de clubs développent le duathlon, notamment par manque de piscines, par exemple, dans leur commune. Or, la participation au Class Triathlon (avec épreuve natation) est intégrée dans les critères de labellisation. Frank BIGNET rappelle qu'il est toujours possible de présenter au comité de labellisation des requêtes spécifiques, qui seront étudiées de façon bienveillante.

Dominique FRIZZA pense qu'il y a nécessité à étudier des droits d'accès à deux vitesses, pour le Triathlon et le Duathlon.

Invité à s'exprimer sur l'étude d'une différenciation des droits d'accès entre le Triathlon et le Duathlon, le Comité Directeur Fédéral y est favorable pour 9 voix, tandis que 8 voix sont exprimées Contre, et 4 sont des abstentions. Les Président (e)s de Ligues Régionales sont invité(e)s à donner leur avis : 8 voix sont favorables, 3 voix sont contre, 5 s'abstiennent.

Un droit d'accès différencié pour Triathlon et Duathlon sera étudié pour une proposition en Assemblée Générale Fédérale du 19 février 2011.

Chapitre 9 - TARIFS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR L'ANNEE 2012

Les propositions présentées par le Trésorier sont votées à l'unanimité par le Comité Directeur.

Denis JAEGER propose au Comité Directeur de retravailler sur les tarifs multiples (et trop nombreux pour une bonne gestion) des Pass-journée. Le Comité Directeur est favorable à une évolution de ce dispositif.

4. Marketing / Communication

Frank GASQUET présente et commente le projet fédéral Marketing / Communication 2011, suite aux décisions des différents CD de 2010.

- Initialisation de la réorganisation administrative : Paul Farell COUCHE cadre d'un Secteur qui passe à 3 employés suite à l'embauche d'Audrey PEROT.
- Réalisation d'un outil de suivi financier identique pour l'ensemble des élus ou des employés fédéraux Relance du rôle de la Commission Com / Marketing avec la désignation de « référents ».
- 4 Pôles : Communication média / Communication hors média / Communication Olympique / Marketing

Audiovisuel

- Diffuseurs : Reconduction de contrat à l'étude avec Sport + / Négociations en cours sur la ligne éditoriale et les horaires de diffusion.
- Production : Reconduction du contrat pour les saisons 2011 et 2012 à tarif constant

Radio : Reconduction du partenariat RMC / Diffusion de spots nationaux et régionaux pour chaque étape du Grand Prix Lyonnaise des Eaux - Valorisation 20 000 €/étape hors Paris

Presse spécialisée / Triathlète Magazine

- **Numéros fédéraux : 3 envois par foyer licencié en 2011 : janvier – juillet – octobre** (*maintien d'un envoi licenciés en avril pris en charge par Triathlète*) / Calendrier 2011 : envoi avec le numéro de janvier / Guide des Grandes Epreuves : version papier annulée en 2011 (cf. refonte site internet fédéral).

- **Négociations en cours** : Présence de contenu spécifique sur le nouveau site fédéral / Couplage de l'abonnement magazine et la prise de licence en ligne / Planning 2012 des numéros fédéraux / Evolution du Tri à la Une. Renforcement de la présence web

Site institutionnel : Refonte totale du site www.fftri.com (ouverture prévue fin mars 2011) / + clair, + plus rapide, + plus intuitif, + plus interactif + de vidéos, + de photos, + de résultats, + de direct.

Sites événementiels : Triathlon de Paris Ile-de-France / Triathlon de Nice Côte-d'Azur (ouverture 24 janvier 2011).

Réseaux sociaux : Pages Facebook : Triathlon de Paris et F.F.TRI. (ouverte depuis janvier 2011) / Twitter : ouverture prévue en mars 2011.

Newsletters : Clubs : le 12 de chaque mois – 1166 destinataires / Licenciés : le 25 de chaque mois – 32895 destinataires.

Agence de presse : Choix d'une agence de presse pour les années 2011 et 2012 à prix constant

Axes de travail : Le triathlon « sport pour tous » / L'équipe de France de Triathlon Courte Distance dans l'objectif des Jeux Olympique de 2012 / Le Grand Prix Lyonnaise des Eaux, championnat de France des clubs de D1.

Actions spécifiques : Voyage de presse : Test Event de Londres (6 – 7 août 2011) / Développement en interne de relations presse spécifiques

Stand Fédéral

- **Public cible triathlon** : Présence Fédérale sur les étapes de Grand Prix et les Championnats de France de Triathlon CD et LD / Renforcement de la collaboration avec les Ligues, CD, Clubs / Mise à disposition du stand à la demande / Organismes ou structures fédérales (Sur présentation d'un dossier et en fonction des disponibilités, Ex : Coupe de France - Parthenay)
- **Grand public** : Running Expo (ex Marathon Expo), reconduction de l'opération / Soirée événementielle: ADIDAS Store des Champs Elysées Réflexion en cours

Outils de communication institutionnels : Licence / Carte de Vœux / Evolution du CD ROM

Outils de communication grand public

- Flyers promotionnels : Finalisés (Triathlon – Duathlon - Bike & Run – Handisport) / En cours (Jeunes – Aquathlon).
- Affiches : Finalisés : Triathlon - Duathlon - Equipe de France – Jeunes / En cours : Bike and Run - Aquathlon

Objectif Londres 2012

- Actions de communication pré-Évènement
- Jeu concours : discussions en cours avec plusieurs partenaires (Lyonnaise des Eaux – RMC – Crédit Coopératif)
- Voyage incentive lors du Test Event de Londres en 2011 à destination des partenaires et journalistes

- Opérationnel Terrain 2012, en réflexion : Création d'un « fan club » présent en nombre le Jour J / Organisation d'une soirée « Club France » en lien avec nos partenaires

Pour clôturer la fin de ce projet Marketing / Communication 2011, Frank GASQUET présente les logos des différents et nouveaux partenaires fédéraux.

5. Vie Sportive / Direction Technique Nationale

5.1 Plan d'action Equipes de France 2011

Frank BIGNET présente et diffuse ce plan d'action :

BILAN 2010 : « Nous avons le droit et le devoir d'y croire »

AMBITION 2011 : « Y croire encore plus »

Comment ? En maintenant une rigueur dans l'écriture et dans l'application des modalités de sélection (EDF, Pôle, IATE...) / En optimisant l'accompagnement de chaque athlète identifié / En balisant le chemin de performance via des niveaux de classification tout en acceptant sa singularité.

Les objectifs sportifs Elite

- **Triathlon Courte Distance** : 6^{ème} Etape de la WCS : 06 août à LONDRES (GB) /
Championnat d'Europe : 25 juin à PONTEVEDRA (Espagne) / Grande Finale de la WCS : 11 septembre à PEKIN (Chine)
- **Triathlon Longue Distance** : Championnat du Monde : 05 novembre à HENDERSON (USA)
- **Duathlon Courte distance** : Championnat du Monde / 25 septembre à GIJON (Espagne) /
Championnat d'Europe : 17 avril à LIMERICK (Irlande)

Frank BIGNET explique de quelle façon le chemin sera balisé avec des niveaux de classification des sportives et sportifs pour la Saison 2011, et présente le plan d'action (déplacements, évaluations, accompagnement médical, mental, des entraîneurs, des intervenants extérieurs etc.).

5.2 Echéancier Olympique

Frank BIGNET présente l'échéancier Olympique aux membres présents. Celui-ci n'appelle aucun commentaire, il est validé par le Comité Directeur :

3 décembre 2010	Détermination de l'échéancier avec le Bureau Directeur fédéral
mars-11	Validation des modalités de sélection par le Bureau Directeur fédéral
mars-11	Validation des modalités de sélection par le Comité Directeur fédéral
juin-11	Validation des modalités de sélection par la CNSHN
6 août 2011	Etape de la Série Championnat du Monde de Londres
8 juin 2012	Communication par l'ITU des places de qualification aux CNO
22 juin 2012	Information des CNO à l'ITU de l'utilisation des places qualification

2 juillet 2012	Confirmation de l'ITU de l'attribution finale des places de qualification
9 juillet 2012	Date limite d'envoi des formulaires d'inscription au LOCOG
6 août 2012	Epreuve féminine
9 août 2012	Epreuve masculine

5.3 Ecole Française de Triathlon

Frank BIGNET fait un point d'information sur l'état d'avancement de l'Ecole Française de Triathlon. La volonté de l'équipe technique est de relancer ce dispositif sur lequel il n'a pas été possible de travailler ces deux dernières années. Il rappelle que c'est un outil au service des clubs investis dans la formation des jeunes, dont l'objectif est d'assurer une dynamique dans l'ensemble des clubs. Des travaux ont été relancés sous la direction de Laurent MASSIAS. Les différents outils travaillés permettront de baliser un chemin de formation de nos jeunes sportifs.

Frank BIGNET rappelle à tous les membres présents l'importance à se mobiliser dans la recherche de partenariat, via la taxe d'apprentissage.

5.4 Calendrier des Grandes Epreuves Fédérales : modifications et validation

Dominique SAGARY, Président de la CNGE, présente le calendrier modifié et le Comité Directeur le valide à l'unanimité. Il émet l'idée d'une possibilité pour des organisateurs potentiels de candidater toute l'année, via le site internet fédéral.

Sur proposition de Dominique SAGARY, le Comité Directeur adopte la modification de procédure consistant à qu'il ne soit plus OBLIGATOIRE d'attendre la date du 7 Septembre de l'année en date limite de dépôt des candidatures au Grandes Epreuves pour l'année N+1. Il autorise de ce fait la CNGE à "entériner" des candidatures éventuelles pour la saison N+1 au fur et à mesure de leur dépôt sous réserve d'un dossier complet.

Dominique FRIZZA liste les clubs reconduits en D1.

Il annonce aussi la réunion prochaine (le 5 février) avec ces Clubs. Un questionnaire leur a été préalablement adressé, il servira de support de travail pour la journée. La réflexion portera sur la place des Clubs de D1 dans l'ossature fédérale, la formation et des questions financières afin de mieux situer la place des équipes de D1 dans le Club, et l'accompagnement concédé par les différentes collectivités locales. L'évolution des Championnats de France de Triathlon sera aussi à l'ordre du jour, cette réflexion sera par ailleurs engagée avec les Président(e)s de Ligues, les Athlètes, les CTL et la DTN, les Arbitres.

Dominique FRIZZA précise aussi que les candidatures de Nancy au Championnat du Monde de Duathlon 2012 et de Belfort au Championnat du Monde de Triathlon Longue Distance 2013 ont été déposées auprès de l'ITU.

5.5 Conventions F.F.TRI. / Ligues Régionales

Cédric GOSSE rappelle le projet d'évolution de l'aide à la professionnalisation qui a été présenté au Séminaires des Président(e)s de Ligues. L'idée est d'installer un échange plus important et moins « descendant » de la Fédération vers les Ligues, pour construire un plan de développement avec des objectifs partagés, sur le modèle de la convention d'objectif négociée entre la Fédération et le Ministère. Ce plan viserait à concilier les spécificités des Ligues et la volonté politique fédérale, il serait contractualisé. Afin de ne pas alourdir le dispositif, le dossier CNDS pourrait servir de support, cette convention y serait alors intégrée. Cédric GOSSE demande au Comité Directeur de valider la poursuite de cette optique de travail pour une présentation finalisée au Comité Directeur de juin 2011. Le Comité Directeur est favorable à cette proposition.

5.6 Triathlons de Paris et Nice 2011

5.6.1 Triathlon de Paris

Cédric GOSSE fait part du projet d'accueillir de plus en plus de concurrents et de s'implanter dans un lieu n'obligeant pas à de nouvelles modifications dans les années à venir. La volonté d'une maîtrise des coûts retient l'attention constante du Comité d'organisation. Les parcours 2011 sont en cours de validation.

Bernard SAINT-JEAN présente le programme de l'opération.

5.6.2 Triathlon de Nice

Dominique SAGARY et Bernard SAINT-JEAN présentent le Triathlon de Nice. Il sera organisé en collaboration avec la L.R.TRI. Côte d'Azur et le Club local Nice Triathlon Club.

6. Commissions Nationales

6.1 Bilan 2010

Philippe LESCURE rappelle que les Commissions Nationales présenteront leurs bilans à l'Assemblée Générale Fédérale du 19 février 2011.

Concernant la Commission Nationale de Développement, Jean-Marc GROSSETETE rappelle l'entrée du Paratriathlon aux Jeux Olympiques de 2016, à Rio. Il précise aussi que les référents de Commissions ont été sollicités pour donner leur avis sur le document en cours, bientôt finalisé « Agenda 21 du Triathlon ».

Valérie LAGRANGE explique les difficultés rencontrées dans la mise en place de l'opération prévue de communication « Triathlon Féminin » avec le Stade Français. Il est proposé, s'il n'y a pas possibilité de négocier avec ce Club (qui souhaite une contrepartie financière de 3 500 €), qu'une journée de réflexion soit organisée autour de la pratique du triathlon au féminin. Le Comité Directeur est favorable à cette évolution.

A la question de Michelle MONSERAT sur l'état d'avancement de la Convention avec l'URSSAF, Patrick SOIN précise que des opérations continuent à se dérouler dans les Ligues Tests.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du Comité Directeur et les Président(e)s de Ligues Régionales pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général